

DEPARTEMENT  
DES  
**PYRENEES-  
ATLANTIQUES**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 7 avril 2021*

MAIRIE D'AUSSEVIELLE

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Membres votants : 14  
Date convocation : 31/03/2021  
Affiché le 01/04/2021  
Dépôt en préfecture le 08/04/2021  
Publication 08/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un le sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

**Etaient présents** : MM. (Mmes) CASTRO Philippe, CATEL Cécile, DESPEAUX Eveline, FERNANDEZ Fanny, FRANCO Alain, LOPES Henri, RENAUDON Vincent, ROYER Francis, ROYER Kathy, ZALDUENDO Audrey.

**Etaient absents** : Mme (MM.) DELAGE Sandrine qui a donné procuration à Mme ROYER Kathy, LARRAZET Pierre qui a donné procuration à M. FRANCO Alain, REOLON Sébastien.

**Secrétaire de séance** : M. David ANDRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Vote du compte de gestion 2020.
2. Vote du compte administratif 2020.
3. Affectation des résultats 2020.
4. Vote des taux d'impôts 2021.
5. Vote du budget primitif 2021.
6. Questions et informations diverses.

**DELIBERATION N° 1 DU 7 AVRIL 2021  
BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Anne JACOB, Trésorière Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020.

**DELIBERATION N° 2 DU 7 AVRIL 2021  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. Alain FRANCO, doyen de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion 2020 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif établi,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, comme suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Prévu Exercice 2020	371 145,60	523 278,00
Réalisé	273 303,66	379 500,10

  

<b>Recettes</b>		
Prévu Exercice 2020	371 145,60	523 278,00
Réalisé	269 742,52	516 843,16
	<b>- 3 561,14</b>	<b>+ 137 343,06</b>

**Résultat global : + 133 781,92**

**DELIBERATION N° 3 DU 7 AVRIL 2021  
BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**STATUANT** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	85 633,42 €
- un excédent reporté de	51 709,64 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	137 343,06 €
- un déficit d'investissement de	3 561,14 €
- un déficit des restes à réaliser de	70 230,00 €
soit un besoin de financement de	73 791,14 €

- **DÉCIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : excédent de	137 343,06 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) de	73 791,14 €
- résultat de fonctionnement reporté (002) excédent de	63 551,92 €
- résultat d'investissement reporté (001) déficit de	3 561,14 €

**DELIBERATION N° 4 DU 7 AVRIL 2021  
FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2021**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1376, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 198 991 € ;

Considérant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués en 2021,
- la réforme de la fiscalité directe locale et l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation,
- le transfert de la taxe foncière du Département à la commune, afin de compenser une partie de l'exonération de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire ajoute qu'un versement au titre de la compensation issue d'un coefficient correcteur sera versée à la commune pour un montant de 80 353 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année **2021** comme suit :

Taxes	TAUX de l'année 2020	TAUX votés en 2021	BASES 2021	PRODUITS 2021
F.B.	12,99	26,46*	725 800	192 047
F.N.B.	48,90	48,90	14 200	6 944
			<b>TOTAL</b>	<b>198 991</b>

\* dont taux départemental 2020 : 13,47

**DELIBERATION N° 5 DU 7 AVRIL 2021  
BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	493 136	639 269 €
RECETTES	493 136	639 269 €

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- \* Monsieur le Maire aborde les dispositions prises dans le cadre de l'épidémie de COVID 19.
- \* La CFDT nous a adressé un courrier relatif aux personnes âgées isolées.
- \* M. FERRET sollicite une subvention identique à celle qui a été versée en 2020.
- \* Un point est fait sur la démission d'un agent.
- \* Divers débats s'engagent en ce qui concerne notamment les recrutements en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante trois minutes.

La présente séance du 7 avril 2021 contient 5 délibérations qui ont été reçues au contrôle de légalité et affichées le 8 avril 2021.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David ANDRE

Jacques LOCATELLI

CASTRO Philippe		LOPES Henri	
CATEL Cécile		RENAUDON Vincent	
DESPEAUX Eveline		ROYER Francis	
FERNANDEZ Fanny		ROYER Kathy	
FRANCO Alain		ZALDUENDO Audrey	